



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 30 JANVIER 2014**

**Présidence de M. Hugues FOURAGE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 janvier 2014.

**Présents**

MM. GENG Hubert, GROUSSON Pierre, Mmes PERRAUDEAU Sylvie, ROTURIER Michèle, MM. LECOMTE Damien, BITEAU Jean-Claude, DEVILLE Patrick, Mme GUILLAUMIE Nadine, MM. LAMIRAUD Gérard, BOUTIN Maurice, Adjoints au Maire.

Mmes BERTRAND Mireille, BOUTET Claudette, BOUYER Suzanne, M. MORANDEAU Joseph, Mmes DAZY Danièle, BOURGOIN Catherine, M. MACORPS Jean-Paul, Mmes SACHOT Betty, ROUSSILLON Christelle, MM. VOIRNESSON Bruno (arrivé au cours du point n°6), NOYER Fernand, Mme MORETTON Annette, M. LALERE Jean-Michel, Mme BONNET Martine, MM. BOIGEOL Hervé, NODET Michel, Mme DUCAMAIN Yvette, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

M. BARBEAU Jean-Claude, Adjoint au Maire, a donné pouvoir à Mme ROTURIER Michèle, M. COULAS Alain, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme MORETTON Annette,

**Excusé**

M. MULLER Michel, Conseiller municipal.

**Absentes**

Mme SOULARD Huguette, Conseillère municipale  
Mme MOINARD Béatrice, Conseillère municipale.

**Secrétaire**

M. BITEAU Jean-Claude, Adjoint au Maire.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.
- **ACCORDE** à Mme Michelle DAUNIS une indemnité au preneur sortant d'un montant de 65 000 € ; **DIT** que le montant de cette indemnité sera répercuté sur le bail du preneur entrant, conformément aux dispositions des articles L.411-12 et L.411-76 alinéa 4 du code rural et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à ce dossier.

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude d'assainissement sur la parcelle communale cadastrée section BC, n°195, située 61 bis rue Kléber, au profit de la propriété cadastrée section BC, n°204, située 16 boulevard Hoche et appartenant à M. Freddy COINTARD ; **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer l'acte notarié, étant précisé que les frais inhérents à cet enregistrement seront à la charge de l'acquéreur.
- **APPROUVE** l'acquisition à la Communauté de communes du pays de Fontenay-le-Comte, dès que celle-ci sera titrée à cette fin et le bâtiment libéré, de 65 % du site du garage Citroën situé boulevard de la Capitale du Bas-Poitou, cadastré sections AX n°367 et AX n°169 pour une contenance respective de 10 739 m<sup>2</sup> et 704 m<sup>2</sup>, pour un montant de 615 250 €, frais de notaire en sus. **AUTORISE** M. Premier adjoint à signer tous les actes afférents à cette acquisition étant précisé que les frais d'actes inhérents à cette transaction seront à la charge de la Ville.
- **CONCLUT** une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour la réalisation des centres techniques intercommunal et communal sur les parcelles AX 367 et AX 369, boulevard de la Capitale du Bas-Poitou (garage Citroën) ; **APPROUVE** les termes de cette convention confiant à la Ville de Fontenay-le-Comte la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux de cette opération. **AUTORISE** M. le Premier adjoint à signer la convention et l'ensemble des documents afférents à ce dossier.
- **ACCORDE** les subventions pour des travaux dans le Secteur sauvegardé ci-après :
  - 2 000 € à pour des travaux de rénovation de toiture 6 quai Victor-Hugo ;
  - 4 000 € pour des travaux de rénovation de toiture 93 rue des Loges ;
  - 2 000 € pour des travaux de rénovation de toiture 2 bis rue de la Grue ;
  - 2 000 € pour des travaux de rénovation de toiture 9 rue Jean-Imbert ;
  - 2 000 € pour des travaux de rénovation de toiture 40 rue Gaston-Guillemet ;
  - 2 000 € pour des travaux de rénovation de toiture 20 rue du Puits-Saint-Martin.
- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs 2014.
- **APPROUVE** la création des emplois saisonniers suivants :
  - Accueil de loisirs « La Souris Verte »**  
 Du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 2014 + 1 journée de préparation de 8 heures avant cette période :  
 5 postes à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + Congés payés  
 Du 4 août au 2 septembre 2014 + 1 journée de préparation de 8 heures avant cette période :  
 5 postes à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + Congés payés
  - Accueil de loisirs « La Pommeraie »**  
 Du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 2014 + 1 journée de préparation de 8 heures avant cette période :  
 4 postes à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + Congés payés  
 Du 4 août au 2 septembre 2014 + 1 journée de préparation de 8 heures avant cette période :  
 3 postes à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + Congés payés
  - Plage Verte**  
 Du 8 juillet au 28 août 2014 : 2 postes à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + Congés payés
  - Les Ricochets**  
 Du 18 juin au 13 août 2014 : 2 temps non complet 28 h pendant 2 semaines, puis temps complet pendant 6 semaines - Indice brut 297 (majoré 302) + congés payés
  - Parcours Contemporain**  
 Du 23 juin au 11 octobre 2014 : 1 poste à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + congés payés

### Parcabout

Du 12 avril au 11 mai 2014 : 1 poste à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309)

Du 12 avril au 30 septembre 2014 : 1 poste à temps non complet 24 h - Indice brut 297 (majoré 309)

Du 5 juillet au 31 août 2014 : 1 poste à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309)

Du 22 juillet au 22 août 2014 : 1 poste à temps complet - Indice brut 297 (majoré 309)

### Centre technique municipal

Du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2014 : 2 temps complet - Indice brut 297 (majoré 309) + congés payés

- **APPROUVE** le partenariat financier entre la Ville de Fontenay-le-Comte, le Collège André-Tiraqueau et le Comité de jumelage Fontenay-le-Comte / Krotoszyn et Amitiés Franco-Polonaises et **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.
- **ATTRIBUE** une subvention de 20 000 € pour soutenir le développement de l'activité de formation professionnelle du Centre militaire de formation professionnelle (CMFP), établissement du Ministère de la Défense dédié à la reconversion des militaires, dans le cadre d'un projet de création d'un pôle de formation qualifiante aux métiers de l'aéronautique ; **APPROUVE** la convention de partenariat avec le Ministère de la Défense concernant le Centre militaire de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte ; **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention.
- **FIXE** la participation financière pour l'année 2012 de la Ville de Fontenay-le-Comte aux écoles privées dans le cadre des contrats d'association aux taux suivant :
  - ✓ enfant résident scolarisé en élémentaire à 425,98 € ;
  - ✓ enfant résident scolarisé en maternelle à 876,81 € ;**AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants à intervenir sur les bases suivantes, déduction faite des sommes déjà versées :
  - ✓ Pour l'école du Sacré-Cœur 108 enfants de l'élémentaire et 46 enfants de maternelle ;
  - ✓ Pour l'école de La Foi 50 enfants de l'élémentaire et 23 enfants de maternelle.
- **MODIFIE** le dispositif de la délibération du 21 novembre 2013 comme suit :
  - **ACCEPTE** la reprise de la gestion du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) transports scolaires de la région sud de Fontenay-le-Comte par la Commune de Montreuil.
  - **ACCEPTE** le transfert à la Commune de Montreuil des restes à recouvrer et des restes à payer ainsi que le solde de trésorerie d'un montant de 13 034,73 €.
- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autizes et **VALIDE** le principe de la substitution et demande à ce que le territoire communal soit représenté au sein du Syndicat mixte Vendée-Sèvre-Autizes par la Communautés de communes du Pays de Fontenay-le-Comte.
- **APPROUVE** le déplacement du Centre technique municipal de la Ville de Fontenay-le-Comte ; **ARRETE** le plan de financement comme suit :

DETR (40 % sur 1 000 000 € H.T)	400 000 €
Financement ville	<u>1 566 000 €</u>
TOTAL	1 966 000 € HT

**SOLLICITE** la DETR 2014 sur cette opération au taux de 40 % et **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents à intervenir.
- **APPROUVE** la remise aux normes de locaux de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Fontenay-le-Comte estimée à 84 000 € H.T ; **ARRETE** le plan de financement comme suit :

DETR (40 %)	33 600
Ville	<u>50 400 €</u>
TOTAL	84 000 € H.T

**SOLLICITE** la DETR 2014 sur cette opération au taux de 40 % ainsi que tout autre financement et **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents à intervenir.

- **APPROUVE** le versement d'acomptes sur subvention, calculés sur la base des subventions allouées l'année n – 1 dans la limite des 6/12<sup>ème</sup> soit en fonction des conventions signées et/ou des manifestations à venir, à inscrire au Budget primitif 2014 aux associations concernées.
- **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2014 avant le vote du budget pour les opérations suivantes sachant que celles-ci seront reprises au budget primitif 2014 :

Chapitre 20

Logiciel et maintenance informatique (serveurs) 20 000 €

Chapitre 21

Matériel informatique 110 000 €

Mobilier administratif 10 000 €

Matériel 10 000 €

Travaux de toiture 300 000 €

Travaux divers bâtiments (dont suite grêle) 200 000 €

Travaux de voirie, signalisation, etc. 50 000 €

Aménagement préalable à la voie verte cyclable 85 000 €

Indemnité fermier sortant Ferme du Vivier 65 000 €

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie dans la huitaine,  
conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Hugues FOURAGE written over a circular official seal. The seal contains the text 'LE FONTEY-LE-COMTE' at the top, 'MUNICIPALITE' on the left, 'INDUSTRIE' on the right, and 'VENDEE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a horse and a plow. The signature is a large, stylized blue scribble that loops around the seal.

Hugues FOURAGE

Affiché le : 4 FEV 2014